



Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;**
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;**
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;**
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;**
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).**

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Cadre 1 – Demandeur

Nom	Mr.& Mme. GODTS Patrick & YOUNES Ania.....
Prénom
Qualité	particulier
Domicile	Nieuwstraat nr. 78 1640 ST.-GENESIUS-RODE
Numéro de téléphone	0476/626001.....
Numéro de télécopie
Date de la demande

A appliquer au cadre 2

Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

L'exécution des travaux serait effectuée en une seule phase de construction.

Il n'y a actuellement aucune construction sur le terrain.

La surface habitable de la maison neuve sera de 384,6 m².

La surface au sol extérieure totale des annexes indépendantes sera de 49,5 m².

Il n'y aura pas de cave construite sous les bâtiments. Le terrassement prévu sera donc très limité. Pour la réalisation des travaux, il ne sera pas nécessaire d'abaisser le niveau de la nappe phréatique.

.....
.....

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

.....

Pour la construction de la maison, on tiendra compte du relief actuel de la parcelle et de la position des arbres présents sur le terrain. La position des arbres sur le terrain est indiqué sur la plan d'implantation qui va avec le dossier.

.....
.....
.....
.....

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) :

Sans objet.

Autre caractéristique pertinente :

Sans objet.

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).

A appliquer aux cadres 3 et 4

Localisation des projets :

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

- a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :

- 1) zones humides, rives, estuaires;
- 2) zones côtières et environnement marin;
- 3) zones de montagnes et de forêts;
- 4) réserves et parcs naturels;
- 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
- 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
- 7) zones à forte densité de population;
- 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

cfr annexe

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL)

Pas d'application

Le terrain est-il situé :

* dans un permis d'urbanisation non périmé ? OUI - **NON**

* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde¹ ? OUI - **NON**

* à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? OUI - **NON**

* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000.....

¹ Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000

Autre élément de sensibilité environnementale

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %

Le terrain mesure environ 55 mètres de large sur 92 mètres de long.

Il y a une différence de niveau de 73 cm entre la limite gauche et la limite droite de la parcelle, c'est-à-dire une pente moyenne de 1,5%.

Il y a une différence de niveau de 173 cm entre l'avant et l'arrière de la parcelle, c'est-à-dire une pente moyenne de 1,9%.

Nature du sol : Le terrain n'est pas bâti, mais il abrite quelques grands arbres.

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : **Friche avec des grands arbres**.....

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : **Sans objet**.....

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels: **Sans objet**.....

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site:

Le terrain est situé dans le domaine du Bercuit, domaine qui veille au maintien de vastes espaces verts. Le terrain compte actuellement un certain nombre d'arbres dont la plupart seront conservés, la parcelle est actuellement en friche et entourée par des jardins.

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :

Sans objet

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) : revêtement asphalté, eau, électricité.....

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? OUI - **NON**

Présence d'un site archéologique? OUI - **NON**

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ?

NON

Autre élément de sensibilité environnementale : NON

A appliquer aux cadres 5 à 8**Type et caractéristiques de l'impact potentiel :**

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

Cadre 5 -Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus?

- dans l'atmosphère : OUI - **NON**

- indiquez-en :

* la nature

* le débit

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

-dans les eaux de surface : OUI - **NON.**

-dans les égouts : OUI - **NON.**

-sur ou dans le sol : **OUI** - NON.

- indiquez-en :

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...)

Eaux pluviales du trop plein de la citerne et eaux filtrées par la station d'épuration

* le débit ou la quantité : débit normal d'une maison unifamiliale

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

3) Le projet supposera-t-il des captages ? NON

- en eau de surface :

* lieu

* quantité

- en eaux souterraines :

* dénomination du point de captage.....

* quantité.....

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

Les déchets produits seront ceux d'une famille. Ceux-ci seront ramassés par le service de ramassage des déchets.

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? OUI (uniquement durant le chantier)- NON :

* de quel type : Les nuisances sonores normales pour un chantier

* de façon permanente ou épisodique.

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits /////.....

* pour le transport de personnes voiture, bicyclette.....

* localisation des zones de parking sur le terrain, dans le garage

* localisation des pipelines, s'il y en a://///

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? OUI - NON

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? OUI - NON

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation

Le projet s'intègre dans le cadre bâti existant. Son gabarit et sa fonction sont en harmonie avec le contexte environnant.

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

Pas de remarque particulière.

11) Risques d'autres nuisances éventuelles :

NON

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :

Excavation d'une partie de volume de terre pour laisser place aux fondations du volume de l'habitation, à la piscine, à la station d'épuration individuelle...

13) Boisement et/ou déboisement :

Certains arbres présents sur la parcelle devront être coupés pour la mise en œuvre du projet (cfr plans joints à la demande de permis). Cependant le projet s'implante dans la partie la moins boisée de la parcelle.

14) Nombre d'emplacements de parkings :

Dans le garage : 2 voitures

Sur le terrain : 4 voitures

15) Impact sur la nature et la biodiversité :

Impact faible car le jardin occupera une grande partie du terrain

16) Construction ou aménagement de voirie :

NON

17) Epuration individuelle :

OUI, EPURO 9, unité d'épuration pour max 9 EH

18) impact sur les terres, le sol et le sous-sol :

Faible

Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

Le projet ne nécessite pas la prise de mesures particulières

Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère

L'eau chaude pour le chauffage central et l'usage sanitaire sera produite par une pompe à chaleur géothermique. Cette installation est l'option la plus écologique.

- les rejets dans les eaux

Pas de remarque particulière

- les déchets de production

Pas de remarque particulière

- les odeurs

Pas de remarque particulière

- le bruit

Pas de remarque particulière

- la circulation

Pas de remarque particulière

- impact sur le patrimoine naturel

Le bâtiment s'implante dans la zone la moins boisée. Néanmoins certains arbres devront être coupés pour la réalisation du projet. Cependant l'aménagement de la parcelle tient compte de l'implantation des beaux arbres et ceux-ci sont intégrés dans l'aménagement paysager.

- l'impact paysager

Le projet est en conformité avec le contexte bâti et paysager environnant.

- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol

Le projet aura un impact limité sur les terres et le sous-sol. Il entraîne peu de modification du relief existant. Seule la réalisation des fondations et de la piscine auront un impact sur le sous-sol.

Cadre 8- Date et signature du demandeur

--